

Aide-mémoire pour la rédaction d'une ordonnance

Principaux éléments d'identification :

- Nom et date de naissance de l'utilisateur
- Date de rédaction de l'ordonnance
- Présence d'allergies
- Nom de la prescriptrice/teur (imprimé ou en lettres moulées) :
 - numéro de téléphone
 - numéro de permis d'exercice (OIIQ)
 - numéro de prescriptrice/ teur PI _____ - _____
 - signature

	Informations importantes	Astuces
Médicament	- Identification du médicament - Voie d'administration - Posologie (détermination de la quantité totale à administrer en une ou plusieurs fois) - Durée du traitement (ou quantité prescrite)	- La période de validité maximale de l'ordonnance visant un médicament a été fixée à 24 mois - Posologie : Indiquer la forme pharmaceutique du médicament, la concentration (teneur) et le dosage.
	Médicament topique Format si plusieurs quantités sont disponibles (50 g, 100 g, 35 ml)	0.25 g (couvre la surface de la paume d'une main) - En cas d'indication PRN : préciser la raison de l'utilisation et le nombre de doses maximales par jour.
	Médicament pour le traitement d'infection à C. trachomatis et N. gonorrhoeae - Code K pour l'utilisateur infecté - Code L pour le partenaire infecté	
	Contraceptifs hormonaux combinés - Mode cyclique (avec période d'arrêt) - Mode continu (sans période d'arrêt)	
Pansement ou produit de soins de plaie	- Nom intégral du pansement - Dimensions - Quantité prescrite - Code DE, si le produit fait partie de la liste des médicaments d'exception	Valider le nombre de pansements par boîte ou paquet avant de prescrire et spécifier clairement sur la prescription si la quantité fait référence à un nombre d'unités du pansement ou à un nombre de boîte ou de paquet. Lorsque le pansement est dispendieux, il peut-être avantageux de le commander à l'unité
Laboratoire	Analyses demandées	Les requêtes de laboratoire peuvent être utilisées. Les éléments d'identification du prescripteur et de l'utilisateur mentionnés ci-haut doivent se retrouver intégralement
Selon la situation	- Intention thérapeutique, si jugée utile - Interdiction de procéder à une substitution de médicaments/produits, s'il y a lieu - Période de validité de l'ordonnance, lorsqu'elle est justifiée par une condition de l'utilisateur (maximum 24 mois) - Nombre de renouvellements afin de limiter la quantité rendue disponible à l'utilisateur - Masse corporelle	